

بسم الله الرحمن الرحيم

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MISSION PERMANENTE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
A GENEVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بجنيف

شرف - اخاء - عدالة

Honneur - Fraternité - Justice

OHCHR REGISTRY

16 APR 2010

Recipients : WPHRE
E.W.
.....
.....

MISRIM/GE/063/10

Genève, le 16 avril 2010

La Mission permanente de la République islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint le questionnaire rempli relatif à la première phase du programme mondial d'éducation dans le domaine des Droits de l'Homme.

La Mission permanente de la République islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations-Unies et des Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme l'assurance de sa haute considération.

A



Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
Attention METS-WPHRE
Palais des Nations
8-14 Avenue de la Paix
CH 1211 Genève 10

II. QUESTIONNAIRE POUR GOUVERNEMENTS

Le questionnaire ci-dessous devant être rempli par les Gouvernements contient des questions qui devraient être abordés dans les rapports nationaux des États Membres. Merci de marquer les réponses spécifiques avec les chiffres correspondants aux questions. En plus du questionnaire, les renseignements complémentaires peuvent être fournis en pièces jointes à votre rapport.⁴ Les gouvernements sont vivement encouragés à faire participer des institutions nationales des droits de l'homme et la société civile dans la préparation de leurs rapports. Merci de retourner le questionnaire rempli et toute autre information supplémentaire à la Section de Méthodologie, Education et Formation au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (téléfax: + 41 22 917 9008; courrier électronique: registry@ohchr.org, copie à wphre@ohchr.org) avant la date du 31 mars 2010. Les rapports soumis par courrier électronique sont préférables, mais tous les matériaux non disponibles électroniquement peuvent être envoyés au HCDH, attention METS – WPHRE, Palais des Nations, 8-14 Avenue de la Paix, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les réponses reçues avant la date limite seront reflétées dans le rapport d'évaluation qui sera soumis à la 65ème session de l'Assemblée générale de l'ONU et pourront également être téléchargées sur le site web du Haut-Commissariat pour le Programme mondial.

Partie 1 : RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Date : *Le 27 Mars 2010*
2. Institution responsable de remplir ce questionnaire : *Ministère de l'Enseignement Fondamental de MAURITANIE*
3. Département responsable :
4. Personne à contacter : *le conseiller Juridique et/ou le Directeur des Examens et de l'Évaluation*
5. Adresse postale : *BP: 458*
6. Numéro de téléphone : *525 19 23 / 632 2874 / 643 16 80*
7. Numéro de fax : *(00)(222) 529 60 74*
8. Adresse électronique : *selahedine (ct) - selahamedlehbib @education.gov.mr*
9. Site web : *www. education.gov.mr*

⁴ Cela peut inclure, mais n'est pas limité uniquement, des informations pertinentes signalées aux organes de traités des Nations Unies sur les droits de l'homme figurant dans les documents de base commun et les rapports spécifiques à un traité / les rapports ciblés en fonction de l'instrument considéré / les rapports ciblés pour chaque instrument); ainsi que des réponses pertinentes à l'UNESCO (par exemple la quatrième consultation sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales), au Conseil de l'Europe (ECD / EDH programme «Apprendre et vivre la démocratie pour tous», 2006-2009), et d'autres consultations.

Partie 2 : COMPOSANTS DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME DANS LES ÉCOLES

A. Politiques relatives à l'éducation⁵ et politique de mise en œuvre

10. Existent-ils des lois ou des politiques relatives à l'éducation ainsi que des objectifs de politique d'éducation qui se réfèrent explicitement à la suivante ?⁶

- | | <i>Oui</i> | <i>No</i> |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| ▪ Droits de l'homme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Droit à l'éducation | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Approche de l'éducation fondée sur les droits | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Éducation aux droits de l'homme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Vous pouvez préciser davantage si vous le souhaitez:

11. L'éducation aux droits de l'homme est-elle incorporée dans les plans et les stratégies nationaux y compris dans ceux énumérés ci-dessous, s'ils existent ?⁷

- | | <i>Oui</i> | <i>No</i> | <i>N'existe pas</i> |
|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ▪ Plans nationaux relatifs aux droits de l'homme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans d'action nationaux de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté et autres plans de développement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans nationaux relatifs à l'enseignement primaire et secondaire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans nationaux pour l'éducation pour tous (EPT) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ▪ Plans directeurs nationaux élaborés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

En cas de réponses positives, merci de préciser:

Il s'agit d'un plan d'action établi sur la base de besoins et de plans directeurs nationaux et internationaux dont celui des Nations-Unies.

12. Une stratégie de mise en œuvre nationale a-t-elle été développée pour exécuter quelconque objectif de la politique relative à l'éducation aux droits de l'homme ?⁸

Oui, c'est notre plan d'action établi sur la base du programme électoral du président de la République

⁵ Politiques relatives à l'éducation selon le Plan d'action comprennent la législation, des plans d'action, des programmes scolaires et des politiques de formation.

⁶ Plan d'action, appendice A.2-5.

⁷ Plan d'action, appendice A.5(d).

⁸ Plan d'action, appendice B.10.